

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 22 mai 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps de secrétaire administratif des administrations de l'Etat de classe normale du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1812458A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 22 mai 2018, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps de secrétaire administratif des administrations de l'Etat de classe normale du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2018 est fixé à 107. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 9 postes pour la Bibliothèque nationale de France ;
- 22 postes pour le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;
- 1 poste pour l'Ecole du Louvre ;
- 71 postes pour le ministère de la culture ;
- 1 poste pour le musée du Louvre ;
- 3 postes pour le musée du quai Branly-Jacques Chirac.